

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

2012 DASES 33 : Subvention et convention (100.000 euros) avec l'Institut Pasteur en faveur du projet de l'équipe de recherche médicale dirigée par Ludovic DERIANO, lauréat 2012.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, la Ville de Paris s'est engagée à consacrer un effort exceptionnel à "l'économie de la connaissance" pour accentuer l'attractivité scientifique de la Capitale et son rayonnement international dans la compétition entre les grandes villes européennes et mondiales (notamment par l'accueil d'étudiants, doctorants, chercheurs; par la création d'instituts, bourses et chaires, et le financement de jeunes équipes).

Ces objectifs ont été présentés dans ma communication du 26 mai 2008, et ses priorités, actualisées par une nouvelle communication de mai 2011).

Afin d'affirmer son intérêt pour le développement de l'innovation et de la recherche, notre municipalité a notamment mis en place, dès 2004, puis renouvelé, un "appel à projets" annuel de nature à susciter des initiatives porteuses d'applications futures et à encourager financièrement de jeunes équipes d'excellence désirant s'investir dans le champ de la recherche médicale et de la santé.

Conçue pour eux par des scientifiques, en complémentarité avec les appels nationaux et européens, cette opération promeut la création et l'implantation à Paris de nouvelles ou très jeunes équipes de recherche (parfois à leur retour d'un séjour à l'étranger) au moment où leur désir d'entreprendre se trouve freiné par un manque d'accès aux financements nationaux et internationaux.

Dans un souci de cohérence, l'appel spécifique en faveur de la recherche médicale et de santé appartient maintenant au programme connu sous la dénomination d'"Emergence(s)", qui s'adresse parallèlement aux autres disciplines scientifiques dans le cadre commun d'une procédure de candidature dématérialisée en 2010.

Pour leur part, les projets éligibles en médecine et santé peuvent intéresser la recherche biologique, clinique, épidémiologique, ainsi que la santé publique, les sciences humaines et sociales. Depuis maintenant 9 ans, ils sont évalués par un Jury spécifique (sous l'égide du Conseil Scientifique Ville de Paris) et sélectionnés en fonction de leur qualité scientifique et de l'adéquation à l'appel après avis d'experts indépendants. Les projets retenus sont dotés d'un financement municipal conséquent, garanti sur 4 ans (300.000 € par équipe lauréate), financement affecté librement aux besoins du projet (équipement, fonctionnement, personnels).

Autour d'un succès stabilisé (35 à 50 candidats / an), cette opération reste fidèle à son principe directeur qui réserve la compétition aux jeunes professionnels de la santé et aux chercheurs travaillant ou venant s'installer à Paris, et sous certaines conditions (avoir créé 1 équipe de recherche depuis moins de 2 ans, ou revenir d'un séjour à l'étranger avec un projet de création d'équipe ; mener le projet au sein d'un organisme public ou assi-milé : Université, EPST, établissements de l'AP-HP , institut Pasteur, Centres de Lutte contre le Cancer, etc.).

Depuis sa création en 2004 jusqu'en 2011, ce dispositif a permis de retenir successivement 8 promotions de jeunes chercheurs mettant ainsi à l'œuvre un total 35 nouvelles équipes (et bientôt 39), dont les travaux se trouvent naturellement à différents degrés d'avancement : travaux terminés ou en instance d'achèvement pour 23 équipes (les lauréates de 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008); en cours, pour les 12 équipes des promotions suivantes (les 4 lauréates de 2009, les 4 de 2010, et les 4 de 2011; sur le point de démarrer pour quatre nouveaux lauréats récemment sélectionnés au titre de 2012.

Compte tenu de l'intérêt confirmé de notre démarche, je vous propose de reconduire l'opération au titre de 2012, en offrant le soutien de la collectivité parisienne à une 9ème promotion, constituée de 4 équipes

récemment sélectionnées (parmi 35 candidatures) et porteuses de projets de recherche de très grande valeur.

Sur la base de ces résultats, il y a donc lieu d'engager la Ville, pour la durée de réalisation des travaux (base de 4 ans), en prévoyant la conclusion d'une "convention de projet" avec chacun des organismes d'accueil ainsi que l'attribution d'une première subvention pour l'année en cours.

Cette convention sera pluriannuelle (quatre années) pour trois des quatre équipes, elle sera simplement annuelle pour la 4^{ème} équipe qui vient d'obtenir, à compter de 2013, un soutien pour jeune chercheur de l'"European Research Council" (ERC) non-cumulable avec l'entier financement municipal prévu par notre appel à projets Emergences-Recherche Médicale.

Pour soutenir, jusqu'à leur terme (2015), les programmes de ces 3 nouvelles équipes de recherche, et soutenir la première année de la quatrième équipe, l'engagement de notre collectivité représentera un effort de 1.000.000€. Dans ce cadre, les 3 premières équipes ont vocation à disposer, sur 4 ans, d'un crédit de 300.000€, et toutes les quatre bénéficieront d'une 1^{ère} annuité 2012, fixée à 100.000€, qui sera allouée aux organismes d'accueil respectifs pour un montant global de subventions de 400.000€.

C'est cette annuité de 100.000€ que je vous invite à accorder, pour l'année 2012, à chacun des organismes d'accueil des lauréats (INSERM DR12 : 1 ; PASTEUR : 2 ; CNRS-B: 1) dans le cadre des conventions individualisées jointes à chacun des projets de délibération. Dans ce contexte, il convient plus particulièrement de :

- soutenir le projet de recherche intitulé : "**Découverte de Gènes du Cancer dans des Modèles Murins de Lymphomes et Leucémies**" présenté par l'équipe de **Ludovic DERIANO**, Chargé de recherche, pasteurien, PhD Chef du Groupe G 5 : Développement lymphocytaire et Oncogénèse - Département d'immunologie - **Institut Pasteur** - 25, rue du Docteur Roux (15^{ème}) ;

- cadrer contractuellement le programme de travail et la subvention annuelle à servir à l'Institut PASTEUR 25 - **28**, rue du Docteur Roux, 75724 Paris Cedex 15 (Direction Financière – CIS) au titre de la gestion de l'accueil de l'équipe ;

- lui attribuer une subvention de 100.000€ au titre de 2012.

Je vous rappelle l'enjeu du **programme de recherche à soutenir** :

Les cancers (parmi lesquels les lymphomes et leucémies) représentent la 1^{ère} cause de mortalité en France (1/3 des décès) et 13% de la mortalité mondiale en 2008 (selon l'OMS).

Malgré leurs diversités, les cancers sont souvent caractérisés par des mutations et des aberrations génomiques somatiques qui ne sont présentes que dans les cellules malades.

La recherche proposée tend à comprendre l'origine des anomalies génomiques et à identifier les aberrations génomiques et voies oncogéniques qui conduisent à la transformation d'une cellule normale en cellule cancéreuse. Elle s'intéresse tout particulièrement aux cellules lymphocytaires de notre système immunitaire. Elle ambitionne notamment d'établir une carte des aberrations génomiques et des voies oncogéniques ou "carte oncogénomique" pour différents types de tumeurs lymphoïdes à l'aide de nouveaux modèles murins et de nouvelles techniques de séquençage à haut débit.

Les résultats espérés devraient permettre de tester et de découvrir de nouveaux gènes du cancer chez l'homme et ainsi de développer de nouvelles approches thérapeutiques ciblées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DASES 33 : Subvention et convention (100.000 euros) avec l'Institut Pasteur en faveur du projet de l'équipe de recherche médicale dirigée par Ludovic DERIANO, lauréat 2012.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511 et suivants ;

Vu la Directive 2010/63/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ;

Vu les résultats de la séance du Jury Recherche Médicale du 12 Juin 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer, avec l'Institut PASTEUR une convention de projet prévoyant un soutien financier de la Ville de Paris et propose l'attribution d'une subvention à cet organisme au titre de 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer, avec [l'Institut PASTEUR](#), une convention de financement dont le texte est joint à la présente délibération, en vue de soutenir une jeune équipe de chercheurs dans la réalisation d'un programme de travail consacré à l'étude intitulée : "Découverte de Gènes du Cancer dans des Modèles Murins de Lymphomes et Leucémies";

Article 2 : Une subvention de 100.000 euros est attribuée pour 2012 à [l'Institut PASTEUR](#) sis 25 – 28 , rue du Docteur Roux, 75724 (15^{ème}) (Tiers : D 00850) afin de permettre à l'équipe de Ludovic DERIANO, Chargé de recherche, pasteurien, PhD, Chef du Groupe G 5 : Développement lymphocytaire et Oncogénèse - d'entreprendre la réalisation de son projet au Département d'immunologie de l'Institut Pasteur;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.